

Table ronde
Image et droit (I)
Le droit aux images

D'abondants et d'incontournables travaux ont été consacrés à l'image de la justice dans toutes les périodes. Pourtant très peu ont interrogé les relations complexes qu'entretiennent les juristes aux images. Car dès l'Antiquité, les images sont l'objet d'un droit singulier qui ne cesse de se développer lors des périodes suivantes. Ce ne sont pas seulement les théologiens mais aussi les juristes qui pensent le statut des images, tandis que des pratiques urbaines honorantes ou infamantes confèrent aux images une puissance juridique dans cette communauté de droit qu'est la cité. Cette table ronde est la première d'une série de trois rencontres qui entendent explorer ces aspects en partant du fondement antique jusqu'à la période moderne où celui-ci est largement relu, commenté et exploité. Que signifie aujourd'hui avoir droit à l'image et quels en étaient les enjeux de l'époque antique aux temps modernes? Quels principes sociaux, politiques et religieux fondent une partie du droit des images? Quelle place ont les images non seulement dans la production juridique mais également dans l'économie du texte juridique à partir du XVI^e siècle? Comment la création des images et leur usage deviennent-ils aujourd'hui un acte juridique? Ce sont ces questions qui guideront l'ensemble des rencontres.

Une deuxième rencontre est prévue en décembre 2014 intitulée «Image et droit (II) : les usages juridiques de l'image».

Renseignements :

naima.ghermani@upmf-grenoble.fr

caroline.michel-dannoville@upmf-grenoble.fr



Prudens magis quàm loquax.

EMBLEMA XIX.



NOCTVA Cecropiis insignia praestat Athenis,
Inter aues sani noctua consilij.

Rome, 2 et 3 décembre 2013

Ecole française de Rome,
piazza Navona 62, Roma

Lundi 2 décembre 2013

09h30: Ouverture par S. Bourdin, C. Michel-d'Annoville, N. Ghermani

AUX ORIGINES DU DROIT AUX IMAGES (PRÉSIDENCE DE SÉANCE : M.C. FERRIÈS ET G. MAZEAU)

10h00: Christophe Badel (Univ. Rennes II)

Une énigme juridique. Le jus imaginis romain

10h30: Arnaud Suspène (Univ. d'Orléans)

Enjeux politiques et juridiques des images monétaires sous la République et le Haut-Empire romains

Discussion et pause

11h30: Thomas Lehmann (Humboldt Universität, Berlin)

Bilder von lebenden Personen im spätantiken Kirchenbau (les images des personnes vivantes dans les églises tardo-antiques)

12h00: Thomas Villey (Univ. de Caen et EPHE)

Licéité des images et judaïsme antique à l'exemple de deux synagogues tunisiennes

Discutant: M. Tarpin (Univ. de Grenoble II)

Discussion et déjeuner

LES IMAGES DEVANT LE JUGE (PRÉSIDENCE DE SÉANCE: C. BADEL ET G. MILANI)

14h30 : Anne-Laure Connesson (Univ. de Picardie)

Disgrâce et bannissement. L'héraldique des familles condamnées dans la Florence du Quattrocento

15h00: Carolin Behrmann (Kunsthistorisches Institut, Florence)

On the Laws of Motion and the Force of the Hand: Manifestations of Judgements in late 16th century art

discussion et pause

16h00 : Christian Delage (Univ. Paris VIII-IHTP)

Le statut pénal de preuve des images animées, alors de la Deuxième Guerre mondiale et de l'ouverture des camps nazis

16h30: Philippe Zitzlsperger (AMD-Universität des Sciences appliquées, Berlin)

The Artist as a judge

Discussion

Mardi 3 décembre 2013

L'IMAGE À L'ÉPREUVE DU DROIT (PRÉSIDENCE DE SÉANCE: C. DELAGE ET M. DESCHAMP)

09h30 : Jean-Michel Bruguière (Univ. de Grenoble II)

Les limites juridiques de la diffusion

10h00: Bérengère Gleize (Univ. d'Avignon)

Images et nouvelles technologies: les nouveaux enjeux du droit des images

Discussion et pause

11h00: Volker Bauer (Wolfenbüttel, Bibliothek Herzog August)

Attesting to Dynasty: The Use of Images in Early Modern Genealogy

11h30: Guillaume Mazeau (Univ. Paris I)

Montrer et voir la loi. Le rôle de la culture visuelle dans la promotion de la loi sous la Révolution française

Discussion et conclusion